

Demande de la nationalite fr

Par Zergoug Arezki, le 02/10/2016 à 19:03

bns; je suis arezki zergoug,j ai mon grand pere qui avais porte la nationalite francaise en 1963,jai le droit de porte la nationalite francaise!!§ MERCI

Par youris, le 02/10/2016 à 19:09

bonjour,

ce qui compte pour avoir la nationalité française par filiation, c'est la nationalité de votre père ou de votre mère à votre naissance ou durant votre minorité.

donc la réponse à votre question est non.

salutations